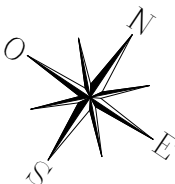
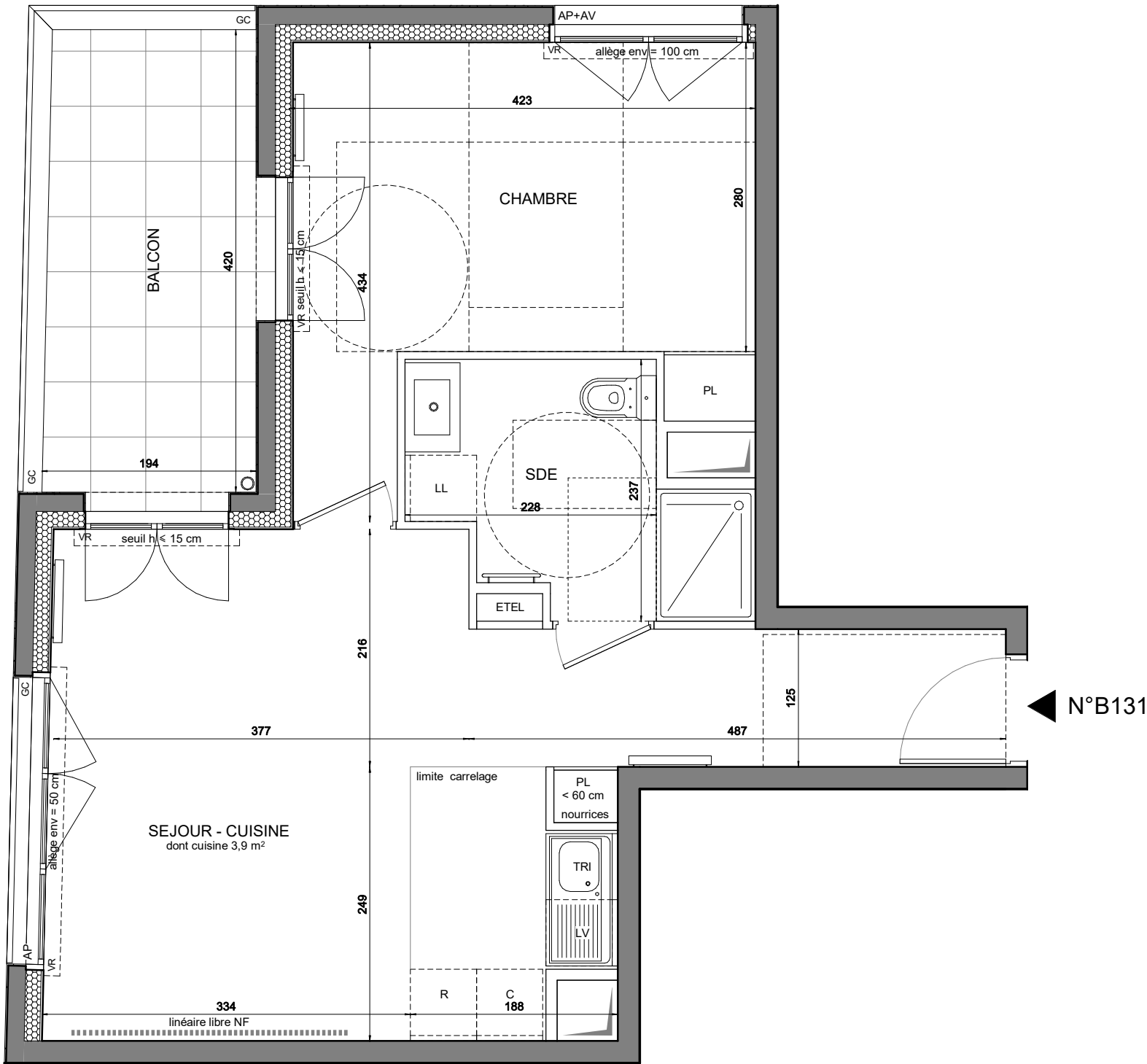


HALL B1

APPARTEMENT DE 2 PIECES n° B131 au 3ème étage

ENTREE	2.84
SEJOUR - CUISINE	23.83
CHAMBRE	13.75
SDE	5.67
SURF. TOT. HABITABLE PREVISIONNELLE	46.09
BALCON	8.13
SURF. TOT. ANNEXES PREVISIONNELLE	8.13
SURF. TOT. HAB. ET ANX. PREVISION.	54.22



LEGENDE		
AP	allège pleine	 sèche-serviette
AV	allège vitrée	 radiateur
VR	volet roulant	R réfrigérateur
GC	garde-corps	LV lave-vaisselle
	soffite / faux plafond	LL lave-linge
ETEL	esp techn élec du logt	C cuisson
PL	placard	LC linéaire complémentaire
---	retombée de poutre	TRI tri sélectif
  		
fenêtre fixe fenêtre porte-fenêtre		

Indice B 05/09/2023

Echelle : 0 0.5 1m 2m

Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visites, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.